

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3256**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Restructuration du restaurant administratif - Lot n° 14 : plomberie, assainissement - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012

Décision n° B-2012-3256

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Restructuration du restaurant administratif - Lot n° 14 : plomberie, assainissement - Autorisation de signer un avenant n° 1 au marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2011-2197 du 14 mars 2011, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la restructuration du restaurant administratif - Lot n° 14 : plomberie, assainissement.

Ce marché a été notifié sous le numéro 11517511 le 25 mars 2011 à l'entreprise AXIMA SEITHA pour un montant de 316 221,80 € HT, soit 378 201,27 € TTC.

Compte tenu de différents aléas, des modifications de chantier induisant un coût supplémentaire doivent être prises en compte.

En effet, lors de la démolition ont été découverts des réseaux d'eau chaude sanitaire, d'eau froide et des évacuations d'eau usées du restaurant officiel, qu'il fallait dévier pour maintenir en activité les locaux. Le montant de cette prestation est de 4 932 € HT.

Par ailleurs, la mise en place d'un caniveau a été nécessaire à la sortie de secours de la salle de restaurant pour éviter la rentrée des eaux dans le restaurant. Le montant de cette prestation est de 1 760 € HT.

Le fonctionnement du broyeur à déchets nécessite aussi d'être raccordé à un bac à graisse qui n'a pas été prévu par la maîtrise d'œuvre. Un réseau d'évacuation doit être installé. Le montant de cette prestation est de 6 933,70 € HT.

Enfin, les robinetteries des 4 lavabos des sanitaires des vestiaires des personnels doivent être remplacées par des robinetteries à commande féminales pour des raisons d'hygiène. Le montant de cette prestation est de 1 287,20 € HT.

Le montant total de ces prestations supplémentaires est de 14 912,90 € HT.

Le montant initial du marché serait donc porté, par voie d'avenant, de 316 221,80 € HT à 331 134,70 € HT, soit une augmentation de 14 912,90 €. Il s'ensuit une augmentation de 4,72 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 11517511 conclu avec l'entreprise AXIMA SEITHA pour la restructuration du restaurant administratif, lot n° 14 : plomberie, assainissement.

Cet avenant d'un montant de 14 912,90 € HT, soit 17 835,83 € TTC porte le montant total du marché de 316 221,80 € HT, soit 378 201,27 € TTC, à 331 134,70 € HT, soit 396 037,10 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,72 % du montant initial du marché.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe du restaurant communautaire - exercice 2012 - compte 231 320 - fonction 020 - opération n° 5P28O0970, dans la limite de l'autorisation de programme individualisée affectée à cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.